

Commune de Mours Saint Eusèbe

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2026_86

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE –

ATTRIBUTION

CONSTRUCTION D'UN LOCAL DE RANGEMENT

A LA SALLE DES FETES – PARCELLE AH 217

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéa 4,
Vu le Code de la Commande Publique en vigueur, notamment les articles L2123-1 et R2123-1-3°,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,

Vu l'offre remise par le candidat pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un local de rangement à la salle des fêtes, parcelle cadastrée AH n° 217,

Considérant la nécessité de confier à une entreprise la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux et l'assistance précités,

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise suivante est économiquement la plus avantageuse :

Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Adresse du mandataire
Mission de maîtrise d'œuvre	METRE SUD-EST	50 rue James Watt ZA Les Revols 26540 MOURS SAINT EUSEBE

DECIDE

Article 1 : De signer le marché de mission de maîtrise d'œuvre passé sous la forme de la procédure adaptée, avec l'entreprise suivante :

Intitulé du marché	Nom de l'entreprise	Adresse du mandataire	Montant HT	TVA	Montant TTC
Mission de maîtrise d'œuvre	METRE SUD-EST	50 rue James Watt ZA Les Revols 26540 MOURS SAINT EUSEBE	6 000.00 €	20 %	7 200.00 €

Article 2 : Précise que le montant du marché de maîtrise d'œuvre se décomposera comme suit :

ELEMENTS DE MISSION		% de la mission	Montant HT	Montant TTC
FAISA	Etude de faisabilité - Esquisse	3.90%	282.75 €	339.30 €
APS	Etude d'avant-projet Sommaire	4.10%	297.25 €	356.70 €
DPC	Dossier Permis de construire ou Déclaration préalable de travaux	30.00%	2 175.00 €	2 610.00 €
ORO DEC	Etude de Projet	15.00%	1 087.50 €	1 305.00 €
AMT	Assistance pour la passation des marchés de travaux	3.00%	217.50 €	261.00 €
EXE	Etude d'Exécution	3.00%	217.50 €	261.00 €
DET	Direction exécution des travaux	27.00%	1 957.50 €	2 349.00 €
AOR	Assistance aux opérations de réception	4.00%	290.00 €	348.00 €
OPC	Ordonnancement, organisation Pilotage Coordination	10.00%	725.00 €	870.00 €
	TOTAL	100.00%	7 250.00 €	8 700.00 €
	REMISE COMMERCIALE		-1 250.00 €	-1 500.00 €
	TOTAL		6 000.00 €	7 200.00 €

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe,
Le 15 juillet 2026,

Le Maire,

Dominique MOMBARD

